

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la modification de la vitesse sur certains axes régionaux anderlechtois.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a quelques jours la presse s'est faite l'écho du basculement prochain de plusieurs voiries régionales situées à Anderlecht vers une limitation de vitesse à 30km/h.

Auparavant, il était autorisé d'y circuler à 50km/h.

Le Collège peut-il nous dire s'il a été consulté en amont de cette décision et s'il l'a approuvée sans réserve ?

Nombre d'Anderlechtois s'interrogent ainsi sur la plus-value qu'apporte la réduction de vitesse de 50 à 30km/h sur une voirie comme l'avenue Maurice Carême, en particulier. Le Collège peut-il nous éclairer à ce sujet ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

La Commune a accompagné le projet de la "Ville 30" depuis le début. Ce travail était déjà fait en 2020, parce que la première phase de la « Ville 30 » a été introduite le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutes les rues incluses dans la deuxième phase y étaient déjà incluses dans notre avis à l'époque. Nous sommes donc satisfaits que toutes les rues que la Commune avait proposées fassent désormais partie de la « Ville 30 ».

Si on regarde les nouvelles rues limitées individuellement à 30 km/h, on comprend vite pourquoi. Les habitants de la route de Lennik demandent depuis longtemps qu'on ralentisse la vitesse car il est très dangereux d'y circuler à cause de la vitesse élevée. Et surtout très dangereux quand on sort de son garage/entrée/petite rue.

Le boulevard Josse Leemans a quatre écoles à proximité, plusieurs passages piétons. Le phénomène est que les automobilistes roulent aujourd'hui déjà de leur propre chef à 30 km/h la plupart du temps, car sinon c'est tout simplement trop dangereux.

Le boulevard Maurice Carême est un axe important pour les cyclistes, qui doivent parfois y circuler entre deux voies de voitures, camions et des bus. C'est tout simplement trop proche et trop dangereux de laisser passer des camions à 50 km/h ou plus, à côté de la piste cyclable.

Nous demandons depuis longtemps qu'une meilleure solution soit trouvée, une piste cyclable mieux protégé. Dans une première étape, la Région a répondu à notre demande et entreprend des démarches pour améliorer la sécurité routière en mettant la rue à 30 km/h.

G. VAN GOIDSENHOVEN répond très sincèrement que le boulevard Maurice Carême rend quasiment impossible le fait de circuler à 30 km/h de façon harmonieuse. L'argument du cyclisme lui paraît complètement absurde. Il peut accepter certaines évolutions sur d'autres voiries mais pour ce boulevard on est en présence du typique exemple de contre-productivité, car en voulant forcer le pas sur une voirie de ce type, cela dé-légitimise la réduction de la vitesse. Il estime que ce n'est pas bon et encourage le Collège à réexaminer la question.